

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***26062783***

MONITEUR BELGE

07 MEI 2026BELGISCH STAATSBLAAD
GreffeN° d'entreprise : **0552 800 129****Nom**(en entier) : **Ardenne méridionale**(en abrégé) : **AM**Forme légale : **Association de projet**Adresse complète du siège : **Grand Place, 1, 6850 Paliseul****Objet de l'acte : Reconduction - Modifications statutaires**

Le 26 mars 2026 à Paliseul, se sont réunis les représentants mandatés par les Conseils communaux des neuf Communes associées au sein de l'Association de projet Ardenne méridionale afin de procéder à la signature de l'acte authentique de reconduction de l'association:

- Commune de Bertrix, représentée par M. Guillaume BAUDOIN
- Commune de Bièvre, représentée par M. Thierry LEONET
- Commune de Bouillon, représentée par M. Pol DE WACHTER
- Commune de Daverdisse, représentée par M. Maxime LEONET
- Commune de Gedinne, représentée par Mme Magali BIHAIN
- Commune de Herbeumont, représentée par Mme Catherine MATHELIN
- Commune de Paliseul, représentée par M. Dominique PRIGNON
- Commune de Vresse-sur-Semois, représentée par M. Arnaud ALLARD et M. Sylvain BOSSART
- Commune de Wellin, représentée par M. Bernard ANDRE

Par cet acte authentique, les neuf communes associées DECIDENT :

- De prolonger leur adhésion à l'Association de projet Ardenne méridionale pour une durée de six années supplémentaires reconductibles ;
- D'approuver la modification statutaire de l'Association de projet portant sur sa durée, telle que reprise ci-dessous :

Article 5 : Durée

L'association constituée en mars 2014 et reconduite une première fois en mars 2020 est reconduite en 2026 pour six années supplémentaires, soit jusqu'au 25 mars 2032.

Modification de l'adresse: Rue de la Station, 1c, 6850 Paliseul, à acter dans le PV

Fait à Paliseul, le 26 mars 2026

Maxime Léonet, Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/05/2026 - Annexes du Moniteur belge